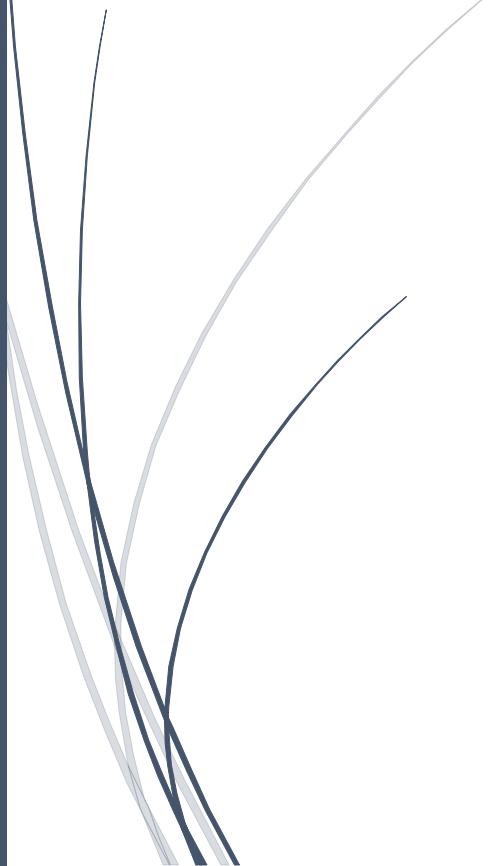




DSV DE LA SOCIETE

«ATTA ADI ENTREPRISES, en Abrégée 2AE»



DECLARATION DE SOUSCRIPTION ET DE VERSEMENT

(cf Art 314 de l' Acte uniforme révisé du 30 janvier 2014, Art 6 de l'Ordonnance N° 2014- 161- du 02 avril 2014 relative à la formes des statuts et au capital social de la société à responsabilité limitée)

L'An Deux Mille vingt-deux,

Le 11/09/2022
Le soussigné,

M. ATTA VALENTIN, Electrotechnicien, résident à Abidjan Port Bouet de nationalité ivoirienne née le 01/01/1989 à KETESSO et titulaire de la CNI CI002317170 délivré le 21/09/2021 et valable 21/09/2031 par la république de Côte d'Ivoire.

I- EXPOSE PREALABLE

Par Acte sous seing Privé en date du 11/09/2022,
Ont établi, les statuts de la Société à Responsabilité Limitée devant exister entre eux et tous propriétaires de parts sociales ultérieures, dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

1-FORME

La société constituée est une société à Responsabilité Limitée régie par les dispositions de l'Acte uniforme révisé de l'OHADA du 30 janvier 2014 relatif au droit des Sociétés commerciales et du Groupement d'intérêt économique (GIE), ainsi que par toutes autres dispositions légales ou réglementaires applicables et ses présents statuts.

2- DENOMINATION

La société a pour dénomination : **ATTA ADI ENTREPRISES, en Abrégée 2AE**

3- OBJET

La société a pour objet en **CÔTE-D'IVOIRE** :

Vente de pièces détaché de Moto industrielle, Electricité industrielle, bâtiment construction métallique, transport, Import- Export, transfert d'argent national et international, assistant d'achat ,le commerce général et généralement, toutes opérations commerciales, financière industrielle, mobilières et immobilière pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets ci-dessus définis ou susceptible d'en faciliter l'application ou le développement, le tout tant pour elle-même que pour le compte des tiers.

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.
- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée
- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

4- SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé à : **A ABIDJAN COMMUNE DE PORT BOUET JEAN FOLLY, RUE MOBIBOIS, FACE DU POT 90, LOT 461, ILOT 123**

5- DUREE

La durée de la société est de quatre-vingt-dix-neuf (99) années, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

6- CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de **UN MILLION Franc CFA** (F CFA 1.000.000) divisé en 200 parts sociales de F CFA 5000

II- CONSTATATION DE LA LIBERATION ET DU DEPOT DES FONDS PROVENANT DES PARTS SOCIALES

Les soussignées déclarent, que les souscriptions et les versements des fonds provenant de la libération des parts sociales ont été effectués comme suit :

Identité des associés et leur domicile	Nombre de parts Souscrites	Montant nominal	Montant total souscrit F CFA	Versement effectué F CFA
M. ATTA VALENTIN	200 parts numérotés de 1 à 200 inclus	5.000 FCFA	<u>1.000.000 CFA</u>	<u>1.000.000 CFA</u>
TOTAL	200 parts	5.000 FCFA	1.000.000 CFA	1.000.000 CFA

La somme correspondante à l'ensemble des souscriptions et versements effectué à ce jour, de un million (1.000.000 FCFA) a été déposée pour le compte de la société et conformément à la loi, dans un compte ouvert à ADVANS

En Foi de quoi, ils ont dressé la présente, pour servir et valoir ce que de droit

Fait à A ABIDJAN le 11/09/2022

En Deux (2) exemplaires originaux

L'associé Unique

M. ATTA VALENTIN